# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 21 MAI 1879. 52me Année



DUFOUR & LEMMT,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI, 21 MAI 1879.


### VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Banquiers, rue Royale,—propriété dans le 2e District, thé de valeur rue Claiborne, subdivisé en vingt-quatre lots.

La vente spéciale de belles résidences d'été et de villas à la Baie St-Louis, Passe Christian, East Pascagoula, Covington et à la Grande Ile, annoncée comme devant avoir lieu demain JEUDI, 22 du courant est positive et sans réserve. L'attention de nos lecteurs y est spécialement appelée. Pour les termes et conditions voyez les annonces descriptives de Grunsky.

## UN SINGULIER ARGUMENT.

Avec un zèle digne d'une meilleure cause, les défenseurs des créanciers publics accumulent en faveur de leurs clients tous les arguments ordinaires et extraordinaires que comporte le sujet. Mais ils le font avec la préoccupation beaucoup trop apparente de ne faire valoir que ce côté de la question, dont l'autre face est laissée absolument dans l'ombre, comme si la situation des contribuables, les sacrifices passés qu'ils ont subis, ceux que leur imposerait encore la nécessité de payer toutes les dettes et l'avenir de l'Etat étaient choses qui ne doivent pas entrer en ligne de compte dans la décision de la Convention; comme s'il n'y avait qu'à payer—dût-on en mourir—pour être considéré.

Aux raisons intrinsèques sur le respect dû aux contrats, la foi publique, l'honneur de l'Etat qui peuvent toutes se résumer par ce dicton populaire "quand le vin est tiré, il faut le boire," c'est-à-dire quand on a fait une dette il faut la payer, on ajoute toute espèce de considérations extérieures au sujet lui-même. On menace la pauvre Louisiane de toute sorte de foudres : mandemus en perspective, courroux des capitalistes, refus de crédit, mise en quarantaine de la Louisiane, &c., &c. Nous avons fait justice de tous ces épouvantails.

Faut-il, en effet, une longue argumentation pour démontrer que si la Louisiane était débarrassée des cinquante à soixante millions de dettes d'Etat et locales qui pèsent sur elle, elle serait plus riche d'autant, et que ses habitants, n'ayant plus à payer décormais que des taxes légères, offriraient plus de garanties aux capitaux et obtiendraient par conséquent un meilleur crédit que celui *à peu près nul* dont ils jouissent actuellement?

Sans doute, il ne faut pas abolir les dettes pour la simple satisfaction d'enrichir la Louisiane et ses habitants. Nul ne le propose. Mais si une révision des dettes permet d'opérer une réduction, légitimée par de sérieuses raisons, il ne faut pas hésiter à le faire, car cette réduction, loin de nuire au crédit des particuliers, ne fera que l'améliorer.

Les capitalistes étrangers ne sont pas les seuls croquemitaines mis en avant par les champions des Bons pour effrayer la Convention. Une dépêche fabriquée à Washington tendait à faire croire que la délégation louisianaise cherchait à influencer notre assemblée en faveur des créanciers. Cette dépêche a *été démentie*.

Notre sénateur et nos représentants peuvent avoir leurs vues personnelles sur la question des dettes, mais ils ont trop le sentiment des convenances pour se permettre de dicter en quelque sorte à la Convention ce qu'elle a à faire. Absents, pour la plupart, de l'Etat depuis quelques années, ils sont, d'ailleurs, beaucoup moins au courant des nécessités de la situation, que nos délégués.

Mais voici bien autre chose. On nous dit aujourd'hui : prenez garde, ne touchez pas à la dette, ne répudiez pas, car vous allez mécontenter le Congrès.

Nous ne voyons pas trop ce que cela peut faire au Congrès que la Louisiane annulle quelques dettes illégales ou frauduleuses, ou stermoie avec ses créanciers. Il ne s'est guère occupé de ce que la Georgie et d'autres Etats ont décidé à propos de leurs dettes. Qu'on s'émeuve dans Wall Street, cela est possible, mais à Washington on a bien d'autres chats à fouetter.

Et puis, que le Congrès soit content ou pas content, que nous importe! Mais, dit-on, le Congrès ne voudra plus rien faire pour la Louisiane.

D'abord, c'est là une simple supposition que rien, absolument rien ne justifie. Mais, franchement, est-ce que si nous payons intégralement nos dettes publiques, le Congrès nous en sera reconnaissant? Est-ce qu'il va *ipso facto*, voter cinq à six millions pour nos levées, accorder une subvention pour le chemin de fer du Pacifique et traiter notre port dans ses bills d'allocation plus équitablement qu'il ne l'a fait précédemment? Quel est le simple d'esprit assez naïf pour croire cela? Il n'en sera ni plus ni moins que par le passé.

Or, il y a une chose triste à constater, c'est que la Louisiane n'a absolument rien à espérer du Congrès. Nos représentants, après des efforts consciencieux et zélés depuis quatre ans, ont dû renoncer à l'espoir d'obtenir le passage d'un bill qui mette les levées du Mississippi à la charge du gouvernement national. L'honorable R. L. Gibson, en désespoir de cause, a présenté un bill pour la nomination d'une commission d'études. A quoi ont servi les commissions d'études nommées avant 1860? A faire des rapports très bien conçus, très bien rédigés, qui pourraient parfaitement servir de base à une décision mais qu'on préfère laisser dans les cartons. Le général Gibson, convaincu qu'il ne pouvait rien obtenir de plus, a eu certainement raison de présenter son nouveau bill, mais si le bill passe, ce ne sera probablement pas le Congrès actuel qui statuera sur le rapport. En tout cas, le règlement de nos dettes n'aura guère d'influence sur la décision du présent Congrès, ni sur celle de son successeur.

Quant au chemin de fer du Pacifique, si le Congrès se décide à faire quelque chose, ce sera sous la pression d'influences et d'intérêts complètement étrangers aux arrangements de la Louisiane avec ses créanciers.

Que les membres de la Convention ne s'inquiètent donc de plaire ni de déplaire à ceux-ci ou à celui-là. Qu'ils cherchent uniquement les éléments de leur décision dans les informations qu'ils possèdent sur la situation, dans une appréciation équitable des intérêts en jeu, et qu'ils décident suivant leur conscience en mandataires fidèles du peuple. Ils pourront alors retourner sans peur et sans reproche vers leurs constituants. Qu'ils fassent à leur guise, comme le meunier de Sans Souci, et ils feront bien.


LIBRAIRIE HÉBRARD.—La librairie Hébrard, située au coin des rues Chartres et Bienville, vient de recevoir l'Illustration et le Monde Illustré du 3 mai.

Spécialité en fait de plumes d'oies vierges, en acier, nouvelles pour lits, matelas, fonds à ressort, à tout bas prix. A l'entrée magasin de machines de J. B. Hubbard, coin Bienville et Poydras.

☞ Les photographies inaltérables par le procédé Lambert sont admirées des connaisseurs; on peut en voir des échantillons au studio de Lafontaine.


### CONCERT DE MDME COSBE—Dans le concert qu'elle doit donner mardi prochain à la salle Grunewald, madame Henriette Cosbe chantera les morceaux suivants: air d'Arnoldus, de Meyerbeer, le duo du *Prophète* avec Mme Duzu, "una furtiva lagrima" de Donizetti et le chant de mai, de Meyerbeer. Le concert se terminera par le finaleto de Rossini, chanté par Mmes Cosbe et Duzu et MM. Brindley et Cassard.

Le "Vegetable Sicilian Hair Renewer" de Hall a, pendant deux années occupé une place honorable dans la toilette des dames américaines, et a obtenu aussi de la popularité dans les pays étrangers. C'est pensez-vous, ce qu'il paraît. Ses plus chaudes amis sont ceux qui en ont usé le plus longtemps, et ceux qui en parlent le plus favorablement sont ceux qui savent par expérience qu'avec l'usage du "Vegetable Sicilian Hair Renewer" de Hall, les cheveux gris sont rendus à la couleur naturelle et les cheveux secs, durs et cassants redeviennent doux, dociles et lustrés, ce qui est une beauté et un sujet de joie et d'orgueil pour la personne qui a profité du "Hair Renewer" de Hall.

### LE CANAL INTEROCEANIQUE.

Nous trouvons dans nos journaux de New York, les dépêches additionnelles suivantes:

Paris, 16 mai.—Le congrès international convoqué par M. Ferdinand de Lesseps pour discuter les divers projets d'un canal interocéanique à travers l'isthme américain, s'est ajourné à lundi prochain. La première séance qui a eu lieu hier a été très intéressante. En voici un compte-rendu plus détaillé que celui donné par les premières dépêches.

La séance d'inauguration a eu lieu dans la salle de la Société de géographie à Paris. Il y avait là des délégués de toutes les grandes puissances. Les Etats Unis étaient représentés par neuf délégués, savoir: le contre-amiral Daniel Ammen, M. Nathan Appleton, de Boston, et MM. Christiansen, Evans, Kelly, Lawrence, Smith, Menocal et Selfridge.

L'amiral La Roncière Le Noury, président de la Société de géographie de Paris, a ouvert la séance par une courte allocution. Il a dit que l'idée de creuser un canal navigable à travers l'isthme américain est très ancienne, car il y a près de quatre siècles qu'est né le projet dont l'exécution semble maintenant près d'être poursuivie avec énergie. En 1528, on avait l'idée de creuser un canal entre la rivière Chagres et le Rio Grande, c'est-à-dire de la mer des Antilles au Pacifique, mais le projet fut abandonné pour des raisons politiques, et Philippe II défendit de faire revivre le sujet sous peine de mort. Quoique le projet ait été remanié bien des fois, surtout pendant le demi siècle passé, il était réservé à la présente époque, caractérisée par tant d'entreprises merveilleuses, de soumettre la question à un examen approfondi et scientifique. Après quelques observations à l'éloge de M. Ferdinand de Lesseps, initiateur du canal de Suez comme du présent congrès, l'amiral lui a cédé le fauteuil comme président permanent.

Le contre-amiral Daniel Ammen, de la marine des Etats-Unis, a été nommé vice-président, au milieu d'acclamations unanimes.

M. de Lesseps a remercié le congrès de l'honneur qu'il lui conférait en le choisissant pour son président. Il a exprimé sa satisfaction de voir que tant de délégués avaient répondu à l'invitation, et comme preuve de leur zèle il a mentionné que le délégué mexicain avait dû emprunter un habit pour assister à la séance, ses malles étant retenues à la douane. (Rires.)

Le président a proposé ensuite de faire l'appel des délégués. Au nom de M. Nathan Appleton, M. de Lesseps l'a remercié particulièrement de ses efforts en faveur de l'objet du congrès. Le nom de M. Selfridge a été salué par de grands applaudissements.

M. Henri Bionne, secrétaire de la section française du congrès, a lu un rapport sur la situation exacte de la question du canal interocéanique et sur l'organisation du congrès. Celui-ci est divisé en cinq comités: statistiques, relations économiques, voies et moyens pour la construction du canal. Le congrès a décidé que les comités se réuniront le vendredi pour le traitement des affaires de leurs départements respectifs.

Le congrès s'est ajourné à lundi.

### LES EFFETS DE LA QUARANTAINE.—Nous lisons le *Journal du Hâvre*:

La Compagnie générale transatlantique vient d'acheter, en Hollande, deux grands steamers, construits en 1876, et qu'elle va mettre sur sa ligne de Marseille aux Antilles.

Ils porteront les noms de *Ville-de-Marseille* et *Ville-de-Lyon*.

Ces steamers devaient venir à la Nouvelle-Orléans, mais vu la quarantaine ils iront à Colon.

—On continue à Versailles les préparatifs pour la grande cavalcade de bienfaisance qui sera donnée le dimanche 11 mai dans cette ville.

La fête sera tout à fait grandiose et artistique. La colonne sera précédée et terminée par des pelotons de cuirassiers français en grand uniforme. Elle comprendra, outre les tambours, clairons fifres et troupes de chasse, quatre corps de musique de diverses nations; de nombreux groupes de cavaliers étrangers, espagnols, portugais, persans, chinois, arabes, mexicains, peaux-rouges, etc.; des groupes d'écuyères à cheval figurant les Etats de l'Union américaine et des musiques alternantes; un grand palanquin porté par trente-deux Indiens et huit chars composés d'une manière très pittoresque, sur des dessins entièrement nouveaux, avec attelages de huit et seize chevaux conduits à la daumont.

Sur ces chars, soixante dames de la figuration des théâtres de Paris représenteront les principales nations des cinq parties du monde.

Le char de l'Agriculture et de l'Horticulture européennes sera traîné par huit bœufs à cornes dorées.

Le char de l'Océanie portera un navire orné des pavillons de toutes les marines.

Le dernier char contiendra une énorme sphère terrestre surmontée de la statue du sculpteur Bartholdi: "La Liberté éclairant le Monde."

Pour terminer cette fête extraordinaire il y aura le soir à neuf heures un grand feu d'artifice sur la place d'Armes.

LES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC LE MEXIQUE.—Nous lisons dans la *Patrie*:

Depuis 1872, des efforts ont été tentés à plusieurs reprises pour rétablir les relations diplomatiques interrompues depuis si longtemps entre la France et le Mexique.

Mais les pourparlers entamés par l'intermédiaire du cabinet Waddington n'ont pu aboutir. Aucun des deux gouvernements intéressés ne voulait faire le premier pas.

Aujourd'hui, l'affaire vient d'entrer dans une nouvelle phase. On sait qu'un député, M. Marion, a demandé l'inscription au budget du ministère des affaires étrangères, pour l'année prochaine, du crédit nécessaire au rétablissement de notre légation à Mexico.

Non-seulement le ministre des affaires étrangères est favorable à cette proposition, mais encore son plus vif désir est de la voir aboutir prochainement, afin que la France puisse être représentée officiellement lors de l'Exposition internationale qui doit avoir lieu, en 1880, à Mexico.

Grâce à l'initiative prise par la Chambre des députés, qui en réalité sera faite le premier pas, ainsi se trouvera réalisé, pour le plus grand bien de la France, un quatrième [illegible] en [illegible].

—La Chambre de commerce du Havre vient de [illegible] une commission de cinq membres, avec mission de s'entendre avec [illegible] délégués par le Conseil municipal, à l'effet d'obtenir la réalisation du vœu que l'arrondissement du Havre soit distrait du département de la Seine-Inférieure pour être érigé en département, dont le Havre serait le chef-lieu.

—Le bruit court à Madrid que Mme la duchesse de Montpensier, vivement affligée de la mort de la princesse Christine, est décidée à se retirer au célèbre couvent de las Huelgas, à quelque kilomètre de Burgos.

—La *Petite Gironde* apprend que le château Margaux, qui était la propriété de M. Aguado, a été vendu 5 millions de francs à M. Pillet-Will, banquier à Paris.

### AFFAIRES DE FRANCE.

M. Gambetta a passé récemment dans le Sud-Est, et il y a trouvé un député de l'Isère avec lequel il a conversé. Ce député a envoyé au journal lyonnais, le *Lyon républicain*, un résumé de ce colloque.

Nous sommes en pleine lutte, a dit M. Gambetta. Le cléricalisme, poussé à bout, sait qu'il va livrer une dernière combat. Il faut donc nous attendre à une résistance désespérée.

Le moment serait mal choisi pour nous laisser toucher par des considérations sentimentales, par les sophismes de quelques républicains appartenant à l'extrême gauche du parti. La liberté telle que la revendiquent les cléricaux, c'est le monopole contre eux. Il faut à tout prix les désarmer, les battre, les écraser sur les principes de loi Ferry; la [illegible] est [illegible] de notre *le pouvoir est et les fonctionnaires* de tout ordre auront une rude campagne à mener à bonne fin. S'ils faiblissent, nous n'aurons rien gagné.

Dans cette lutte, a constaté M. Gambetta, il faut que le gouvernement soit fort. Gardons-nous de l'affaiblir en nous *de la ne sais quelle réserve de République libérale*. La "modérabilité" est indigne, temps encore indispensable. On m'a traité souvent de dictateur, d'autoritaire, jamais de libéral. Laissons ce mot aux doctrinaires, qui sont les pires ennemis de la liberté.

—Prendrez-vous le pouvoir? a demandé l'interlocuteur de M. Gambetta.

Le président de la chambre a souri :

—Pas avec vous, a-t-il répondu; vous êtes trop indisciplinés.

Parlant de l'armée, M. Gambetta a déclaré qu'à son avis une discipline de fer était indispensable.

*La Liberté* se livre à une récapitulation des différentes agitations en plein épanouissement au moment de la rentrée des chambres.

Agitation radicale autour de l'élection de Blanqui;

Agitation religieuse et anti-religieuse autour des lois Ferry;

Agitation parlementaire autour des éventualités d'une crise ministérielle et des bruits vagues de dissolution;

Agitation ouvrière autour des questions de travail et de salaires;

Agitation protectionniste autour des traités de commerce.

Ajoutons une petite agitation protestante que M. Ferry vient de provoquer en nommant de son autorité privée un professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris sans consulter les consistoires de l'Eglise réformée, comme s'il n'avait pas assez d'affaires sur les bras avec l'Eglise catholique!

Sans compter une autre agitation autour de la question du retour à Paris.

Le *Rappel* énumère ainsi les différents projets de loi qui ont été déposés dès le début de la session :

Un projet d'organisation municipale, complétant la loi sur les maires qui est aujourd'hui en vigueur.

Un projet de loi qui a pour but de faire remise aux amnistiés des frais de justice qu'ils sont tenus de payer, en l'état actuel de la législation.

Un projet de loi relatif à l'exécution du canal de Tancarville au Havre, et plusieurs projets de loi relatifs à la déclaration d'utilité publique ou à l'exécution de divers chemins de fer.

Un projet de loi sur le reboisement, qui a été élaboré par la commission supérieure d'aménagement des eaux.

Enfin, un projet relatif à la réorganisation de l'Ecole d'administration, fondée par la République de 1848 et supprimée à l'avènement de l'Empire.

Voici, en outre, les projets en préparation dans les différents ministères :

Un projet destiné à apporter certaines réformes à notre organisation judiciaire, et notamment à réduire le nombre des tribunaux et celui des membres des diverses chambres des cours d'appel.

Un projet réformant sur un certain nombre de points notre Code d'instruction criminelle, notamment les articles concernant la détention préventive et le secret de l'instruction.

Un projet tendant à définir les diverses espèces de chèques, et à assujettir certaines d'entre elles à l'Timpôt proportionnel.

Un important projet de loi réglant les conditions de l'avancement, et destiné à compléter la réforme de notre organisation militaire inaugurée en 1872.

Un projet de loi ayant pour but d'appliquer notre régime militaire aux colonies en soumettant les habitants français de ces possessions au service comme les habitants de la métropole.

Un important projet de loi supprimant le privilège de la lettre d'obédience pour les instituteurs et institutrices congréganistes.

Un projet de loi sur la création des caisses d'épargne postales.

Un projet secondaire de classement des chemins de fer comprenant les lignes qui ne font pas partie du classement général voté par la chambre avant les vacances et qui ont été renvoyées par la chambre à l'examen du ministère.

PESTE ET QUARANTAINE.—On écrit aux *Débats*, à la date du 15 et 27 avril, que l'épidémie qui a sévi à Astrakan et dans ses environs a complètement disparu. Pour le moment, on affirme même que le danger a été fortement exagéré, ainsi qu'il suit des chiffres officiels recueillis par les autorités et les médecins russes et étrangers. A Veliatnika, le foyer de la maladie, 375 personnes ont été mortes dans l'espace de deux mois; dans les campagnes environnantes, on n'a constaté que des cas isolés, bien qu'ils présentassent tous les symptômes de la terrible maladie.

Par ordre du gouverneur de la province, 62 maisons ont été brûlées, mais les propriétaires n'ont reçu jusqu'à présent que le secours minime de 600 roubles. Tout le mobilier de ces maisons, ainsi que les vêtements, ont été également brûlés en présence des autorités.

Trois hommes ont été fusillés pour s'être évadés de la quarantaine. Le docteur allemand, M. Ranchebach, a proposé de déclarer officiellement que la peste a complètement cessé en Russie.

Fusillés! Voilà le vrai moyen. Avis à notre bureau de santé.

LE NAVIRE EMMA.—Nous lisons dans le *Journal du Hâvre*:

Le navire français *Emma*, venant de New-Orleans, est entré, hier, dans notre port. Ce navire avait relâché aux Açores, afin de réparer ses avaries, pour pouvoir atteindre sa destination.

Etant en Manche, le 19 avril dernier, il a éprouvé de nouvelles avaries à son avant, dans une collision avec le navire italien *Enea*, allant du Hâvre à Cardiff. A la suite de l'abordage ce dernier navire, complétement démâté, a été abandonné de son équipage.

Quant à l'*Emma*, il relâcha à Plymouth. Là, ayant fait ses importantes réparations sommaires, il a continué sa route pour notre port, avec l'assistance d'un remorqueur.

—Suivant une lettre de Philippopoli, adressée à la *Correspondance politique*, l'empereur Alexandre, informé de la situation menaçante de la Roumélie orientale, n'est opposé de son initiative personnelle, au projet d'un soulèvement dans cette province. Dans un télégramme qu'il a envoyé à Petrapa Joseph, le czar a dit: "Je souhaite de tout mon cœur que votre pays, par son développement pacifique et tranquille, atteigne les limites de ses institutions [illegible] actuelles, [illegible] possible de [illegible].

[illegible] qui sont [illegible] demandé quel l'on fixât une date pour la célébration annuelle de la fête de la République.

*La Figaro* dit qu'aucun mais ne lui paraît plus favorable que celui d'avril à l'établissement de cette fête. Jugez-en:

Le 12 avril, c'est saint-Jules, patron du président de la République—et, qui plus est, de Jules Ferry et de Jules Favre.

Le 15 avril, c'est sainte-Anastasie, patronne de M. Gambetta.

Le 18 avril, c'est saint-Léon, patronne de M. Léonce.

Le 22 avril, c'est sainte-Opportune!

Voilà deux bonnes dates pour le régime actuel sans compter le 1er avril.

—Un correspondant, [illegible] Italie, nous dénonce pour nous prier d'accueillir cette révélation d'une sorte de toute beauté:

"Le vertige est décroissant, elle sort du Pape."

Depuis plus de quatre ans, il est [illegible] le [illegible] de Mme Wanker pour les [illegible]. Il [illegible] les [illegible] [illegible] et le [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]